UNIVERSITE D'ORLEANS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU les arrêtés du 1er août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Anglais,** au titre de l'année universitaire 2020/2021, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Monsieur Ben WINSWORTH** — **Maître de conférences**

Vice-Président du jury :

- Madame Samantha FRENEE — Professeure agrégée

Membres du jury :

- Madame Agnès SCAILLET — Professeur agrégée
- Monsieur PIERRE SCHMITT — Professeur certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26 novembre 2020

Ary BRUAND

UNIVERSITE D'ORLEANS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU les arrêtés du 1er août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Anglais**, au titre de l'année universitaire 2020/2021, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Monsieur Gilles CLOISEAU** — **Maître de conférences**

Vice-Président du jury :

- Madame Karin FISCHER — Professeure des universités

Membres du jury :

- Madame Karine RIVIERE-DE FRANCO — Maître de conférences
- Madame Kerry-Jane WALLART — Professeure des universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26 novembre 2020

Ary BRUAND